

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL NUMERO 2012 – 1- 001
JEUDI 2 FEVRIER 2012**

L'an deux mil douze, Jeudi 2 Février, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Vendredi 27 Janvier 2012

Etaient présents : Messieurs LAUNAY Jacques, HOURDIN Xavier, CHOLET Didier, CALLIOT Michel, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, GIRARD Jacques, ROUXEL Fred, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, LEVEQUE Christiane, DE LA MOUSSAYE Martine, MARTIN Caroline.

Etaient absents, représentés : Messieurs NABUCET Frédéric, GUEGAN André, Madame TADIER Joëlle.

Etait absent, non représenté : Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 15

Nombre de conseillers absents non représentés : 1

Nombre de conseillers absents représentés : 3

Quorum : 10

Monsieur Jacques LAUNAY, candidat, est élu secrétaire de séance.

Madame MOISAN, Maire, informe que le corps de la délibération n° 2011-2-141, prise en Conseil Municipal le 15 Décembre 2011, a été modifié après coup, la décision restant inchangée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Décembre 2011 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

**Délibération N° 2012 – 2 – 001 : CABINET E.F ETUDES : AVENANT ETUDE SCHEMA
DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

Le Cabinet EF Etudes a été missionné dans le cadre de la révision du PLU, initiée en 2007, pour l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial. Les délais du contrat initial ayant expiré, il y a lieu de conclure un avenant afin que cette mission, obligatoire pour la révision du PLU, soit achevée. A ce jour, la phase de diagnostic du réseau de l'existant et recensement des problématiques est terminée. Deux phases doivent suivre :

- Phase 2 : projets avec différentes solutions techniques aux dysfonctionnements repérés
- Phase 3 : procédure administrative de la loi sur l'eau.

Le montant initial du contrat est de 24 518 € . L'avenant a un coût de 4 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à signer un avenant d'un montant de 4 500 € HT au contrat initial signé entre la Commune et le Cabinet EF Etudes pour l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial

**Délibération N° 2012 – 2 – 002 : AUTORISATION A CONSTITUER UN DOSSIER DE DEMANDE
DE DOTATION D'EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX**

Madame MOISAN, Maire, donne lecture des projets éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2012, la fourchette des taux d'aide, ainsi que des modalités de dépôt des demandes de subventions auprès de l'Etat.

A ce titre, et pour le maintien de la sécurité, la Commune de Fréhel pourrait envisager la réfection de la cale du Vieux Bourg, effondrée de 30 cm sur une longueur relativement importante. Les services de la DDTM se sont déplacés et ont constaté la dangerosité de cet unique accès à la mer. Deux devis d'entreprises spécialisées doivent être prochainement adressés en Mairie, pour estimer le coût de tels travaux. Dans l'attente, et pour respecter les délais de dépôt de demande de subvention, Le Maire demande aux membres de se prononcer sur la constitution de ce dossier. Lorsque les devis seront reçus, un appel à candidature sera réalisé pour sélectionner une entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le projet de réfection de la cale

du Vieux Bourg, en raison de sa dangerosité, pour un coût approximatif estimé entre 50 000 € et 100 000 €, voire plus. Ce coût sera couvert par une dotation d'équipement des territoires ruraux, si elle est obtenue, et pour le complément par les fonds propres de la Commune, ou autre. Cette dépense d'investissement sera inscrite au Budget 2012, **AUTORISE** Le Maire à constituer un dossier de demande de subvention qui sera transmis à la Sous-Préfecture avant le 15 Février 2012

Délibération N° 2012 – 2 – 003 : CREATION REGIE LOCATION SALLES COMMUNALES ET REGIE DES DROITS ET PLACES

Madame MOISAN, Maire, explique aux membres présents que, pour être en conformité avec les exigences des services de trésorerie, il y a lieu de créer deux régies pour encaisser des produits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **CREE** une régie destinée à l'encaissement des produits de location des salles communales, pour laquelle Le Maire désignera un régisseur par arrêté, **MODIFIE** la régie de recettes des droits de place de marché en y incluant les droits de place dus pour les cirques, manèges et brocantes. L'arrêté municipal nommant le régisseur sera modifié en fonction.

Délibération N° 2012 – 2 - 004 : CASINO : AVIS SUR ABATTEMENT SUPPLEMENTAIRE POUR MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE QUALITE

Michèle MOISAN, Maire, indique que le Casino peut bénéficier d'un abattement supplémentaire de 5 % sur son produit brut des jeux, pour l'organisation de manifestations artistiques de qualité. Le Conseil Municipal est saisi pour donner son avis sur l'effort artistique entrepris par le Casino pour la saison 2010/2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **EMET** un avis favorable pour que le Casino puisse bénéficier d'un abattement supplémentaire pour 3 manifestations artistiques de qualité organisées pour la saison 2010/2011 : Le 3 Juin 2011 : Festival de la Magie, le 20 Juillet 2011 : Concert extérieur de Jewel Family Show, le 11 Août 2011 : Concert extérieur de Daniel Guichard.

Délibération N° 2012 – 2 - 005 : AUGMENTATION QUOTITE DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

Un agent municipal placé au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, a été stagiarisé, puis titularisé sur un poste affecté au service scolaire pour un temps non complet de 4 heures par semaine, soit 179 heures par an. Compte tenu des besoins de son service régulier et des remplacements de personnel absent, les heures effectuées en 2010 se sont montées à 456 h, et en 2011 à 341 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2012, **DECIDE** d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe, de 4heures par semaine à 11 heures par semaine, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Délibération N° 2012 – 2 - 006 : CONTRATS DE PRET MATERIEL CONSEIL GENERAL POUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à signer deux contrats de prêt avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor : Un tapis-lecture « Les Couleurs » du 5 Juin au 31 Juillet 2012, et un Raconte-tapis « Le Petit Roi des Fleurs » du 14 Septembre au 14 Décembre 2012, **ASSURERA** les deux modules pour la valeur figurant aux contrats

Délibération 2012-2-007 : ANALYSES LEGIONNELLES SUR CAMPING MUNICIPAL : CHOIX PRESTATAIRE

L'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude, rend obligatoire les mesures de prévention suivantes sur quatre blocs sanitaires du camping. Trois devis ont été examinés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**RETIENT** la proposition la moins disante, à savoir celle du laboratoire ELORA, pour un montant de 703.25 € TTC, **AUTORISE** Le Maire à signer le devis R-D-12-01/007399 du 03/01/2012.

Délibération 2012-2-008 : TARIFS PUBLICS 2012 TENNIS MUNICIPAUX

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances, au sujet de la fixation des tarifs 2012 relatifs au tennis municipal. Il est proposé de reconduire les tarifs existants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE** le tarif public 2012 appliqué aux tennis municipaux à : 7.00 € l'heure de tennis couvert, et 1.60 € le jeton d'éclairage.

QUESTIONS DIVERSES

1.

Délibération n° 2012- 2 - 009 : BUDGET 2012 COMMUNE ET CAMPING : DELIBERATION CADRE ANNUELLE

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des Finances. Il est rappelé la délibération cadre annuelle du 24 Février 2011, listant le type de biens pouvant être affectés en investissement, et autorisant le Maire à en ordonner la dépense au cours de l'année 2011. Il est proposé de renouveler cette décision pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote son renouvellement pour 2012.

2.

Délibération n° 2012- 2 - 010 : LANCEMENT PROCEDURE CONSULTATION POUR TRAVAUX DE REFECTION DU PLUVIAL ET DES TROTTOIRS DE LA RUE DU MOULIN

Michèle MOISAN, Maire donne la parole à Monsieur LAUNAY, Adjoint en charge des Travaux, qui fait état des réfections nécessaires sur les voies suivantes :

- Voie allant du Terre Morgan à La Bandelle, Rue de la Grosse Falaise, Rue du Moulin : une étude sera nécessaire pour le pluvial et les trottoirs. L'implantation de certains poteaux électriques sur des parties privées demandera des vérifications par rapport au plan cadastral.

Michèle MOISAN, Maire, rappelle que des estimations financières de ces travaux devront être connues pour déterminer l'enveloppe à réserver au budget 2012. Monsieur ROUXEL propose qu'un dossier de consultation soit élaboré par Monsieur ALLAIN, technicien de la Communauté de communes, dossier qui sera alors suivi d'un appel d'offres par procédure adaptée réalisé par la Commune. Michèle MOISAN ajoute qu'il serait opportun de prévoir chaque année un programme de trottoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** de lancer une procédure de consultation relative aux travaux de réfection du réseau pluvial et des trottoirs de la rue du Moulin, **MANDATE** le technicien de la Communauté de communes du pays de Matignon pour constituer le dossier de consultation, **REALISERA** à la suite un appel d'offres par procédure adaptée pour effectuer le choix des entreprises.

3. Gestion des dunes du Vieux Bourg : dans le cadre de la délibération n° 2011 – 2 – 127 du 17 Novembre 2011 adoptant le principe : « de faire appel à un stagiaire (niveau, formation, durée du stage à définir) pour la réalisation d'un plan de gestion qui définira le programme d'actions pluriannuel sur le Camping Municipal »

la candidature de Monsieur Kévin TERON, étudiant Master 1 Gestion des Habitats et des Bassins Versants est parvenue en Mairie. Considérant le profil universitaire présenté, Monsieur TERON sera reçu par le Syndicat des Caps et Michèle MOISAN, Maire de la Commune, pour lui proposer un stage de 5 mois, à compter du 1^{er} avril 2012.

Au cours du stage, il sera suivi par la DREAL, le Conseil Général et le Syndicat des Caps.

4.

Délibération n° 2012- 2 - 011 : SUBVENTION AMICALE LAIQUE POUR CLASSE DECOUVERTE ECOLE PUBLIQUE DU 13 AU 15 JUIN 2012

Michèle MOISAN, Maire, donne lecture d'un courrier émanant de Madame LEOST, Directrice de l'Ecole publique de Fréhel. Il s'agit d'une demande de participation financière pour la réalisation d'une classe de découverte destinée aux élèves de CP – CE1 au Centre Forêt et Bocage de la Chapelle Neuve, du 13 au 15 Juin 2012. Le coût total du séjour se monte à 3122 € pour 24 élèves, pris en charge pour 576 € par les familles, et 374.40 € par le Conseil Général. Le reliquat, soit 2171.60 € serait partagé entre la Commune et l'Amicale Laïque.

Michèle MOISAN, Maire propose une participation de 40 € pour chacun des 18 élèves domiciliés sur Fréhel. Un courrier a été adressé aux maires des communes de résidence des autres élèves, afin qu'ils puissent également contribuer à ce financement. Michèle MOISAN, Maire précise que toute demande similaire de la part de l'école privée serait examinée dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** de participer au financement de la classe de découverte organisée par l'Ecole publique de Fréhel CE1 au Centre Forêt et Bocage de la Chapelle Neuve, du 13 au 15 Juin 2012, à hauteur de 40 Euros par enfant domicilié sur la Commune de Fréhel, **VERSERA**, à cet effet, une subvention à l'association Amicale Laïque, qui sera entérinée lors du vote des subventions communales.

5.

Délibération n° 2012- 2 - 012 : SIGNATURE BAIL DE LOCATION CENTRE EQUESTRE

Madame MOISAN, Maire, explique que, lors du dernier Conseil Communautaire, il a été acté que la Communauté de communes n'avait pas la compétence « Gens du Voyage ». Les statuts de 2006 prévoient la réalisation d'un plan d'accueil, mais sans aller jusqu'à la recherche de terrain. Monsieur ROUXEL pense qu'il y aura réécriture des statuts communautaires au moins pour le tourisme et les Gens du Voyage. Il n'y aura pas de solution communautaire pour 2012 au stationnement des gens du voyage.

Michèle MOISAN rappelle, qu'en 2011, le stationnement des gens du voyage sur les terrains communaux de la Ville Oie a posé quelques problèmes pour l'utilisation des salles de sport situées à cet endroit. Il n'est donc pas souhaité que ces terrains soient à nouveau occupés de cette façon en 2012. Madame MOISAN expose que l'exploitante du Centre Equestre du Vieux Bourg pourrait être intéressée pour ses chevaux ; il est donc proposé de rencontrer l'exploitante du Centre Equestre pour la mise à disposition de ce terrain, moyennant un bail d'occupation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DONNE un accord de principe pour louer le terrain communal de la Ville Oie à Madame Jennifer BOUYOU, exploitante du Centre Equestre du Vieux Bourg, sous réserve de la signature d'un bail de location.

5. Régularisation baux agriculteurs : Michèle MOISAN, Maire informe les membres présents que la GAEC de Saint Mirel, ainsi que Monsieur Fred ROUXEL, sont d'accord pour les régularisations de leur bail pour les parcelles qu'ils exploitent.
6. Information sur le contrôle des services fiscaux sur les comptes du Camping municipal sur l'année 2009 et 1^{er} trimestre 2010.
7. Demande d'organisation d'un retour de mariage sur la plage de Sables d'Or : les membres présents se prononcent pour un refus.

Projet de label « Grand Site de France » : un projet départemental de circuit « Véloroute voies vertes de Bretagne » est en cours. A ce titre, la commune est sollicitée pour agréer un tracé de circuit vélo et piétons qui traverserait la Commune, qui passerait par Sables d'Or, , longerait la route départementale en bordure du Camping, la Ville Men, passerait par la Ville Nieux pour

5. aboutir au Port-à-La Duc. Les services du Conseil Général contacteront les propriétaires concernés par ce circuit. Madame MOISAN souhaite que ce projet soit retravaillé avec le Conseil Municipal

Il est ensuite débattu de l'intérêt du label « Grand Site de France », mais également des incidences et des contraintes possibles.

6. Michèle MOISAN annonce l'organisation d'une réception pour les 100 ans du beau-père de Monsieur GUEGAN, le 15 Février prochain à 11 heures en Mairie.

7. Monsieur HOURDIN souhaite savoir :

- si Le Maire souhaite parrainer un candidat à l'élection présidentielle : Michèle MOISAN répond par la négative.
- s'il est prévu de rénover les panneaux apposés sur le chemin des Templiers : ceux-ci seront remis en état. La question a déjà été évoquée avec nos services techniques.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 HEURES 45.

**Le Secrétaire de Séance
Jacques LAUNAY**

**Le Maire
Michèle MOISAN**